

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 6 mars 2017

Délibération n° 2017-1849

commission principale: urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s): Lyon 2°

objet : Hôtel-Dieu - Aménagement des espaces publics attenants - Place de l'Hôpital - Réalisation de

sondages archéologiques - Convention avec la Ville de Lyon

service : Direction générale déléquée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président: Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

<u>Absents excusés :</u> M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil du 6 mars 2017

Délibération n° 2017-1849

commission principale: urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s): Lyon 2°

objet: Hôtel-Dieu - Aménagement des espaces publics attenants - Place de l'Hôpital - Réalisation de sondages archéologiques - Convention avec la Ville de Lyon

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En accompagnement du projet de reconversion de l'Hôtel Dieu à Lyon 2° conduit par l'équipe Eiffage/Intercontinental/Didier Repellin/Albert Constantin, lauréate de la consultation lancée par les Hospices civils de Lyon (HCL), la Métropole de Lyon a en charge la maîtrise d'ouvrage des espaces publics. Le projet d'aménagement est délimité par le quai Jules Courmont en façade de l'Hôtel Dieu et des rues de la Barre, Bellecordière, Paufique, Rivière, et de la place de l'Hôpital, soit une surface d'environ 9 300 mètres carrés.

La mise en œuvre de ce programme sera réalisée en 2 temps en raison de la libération des espaces publics par les emprises chantier et bases vie du chantier de rénovation sous maîtrise d'ouvrage d'Eiffage :

- phase 1 : aménagement des rues Bellecordière, Paufique et Rivière ainsi que la place de l'Hôpital pour fin 2017 dans la mesure où les emprises à aménager seront libérées de l'emprise chantier des travaux d'infrastructures, des bâtiments et de leurs concessionnaires.
- phase 2 : aménagement du parvis de l'Hôtel Dieu et de la traversée de la rue de la Barre au pont de la Guillotière à l'été 2018, dès lors que les bases vies et les installations de chantiers liées à la rénovation du Grand Hôtel Dieu seront désinstallées.

Les travaux débuteront à compter d'avril 2017.

Dans le cadre du projet, la place de l'Hôpital a fait l'objet d'une prescription de diagnostic archéologique émise par le service régional de l'archéologie (arrêté n° 2016-1178 du 3 novembre 2016), conformément aux articles R 523-25, R 523-30 et R 523-31 du code du patrimoine. Sur cette base, le service archéologique municipal de la Ville de Lyon réalisera ce diagnostic sans contrepartie financière. Une convention entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon est proposée à cet effet ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

- 1° Approuve la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour la réalisation d'un diagnostic archéologique sur la place de l'Hôpital dans le cadre de l'aménagement des espaces attenants de l'Hôtel-Dieu à Lyon 2°.
- 2° Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.